

REGLEMENT INTERIEUR

1. INSCRIPTIONS

La présentation d'un **CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE** au moment de l'inscription. Les personnes ne fournissant pas ce document ne seront pas autorisées à assister aux cours. En effet, elles ne seraient pas couvertes par l'assurance.

L'ADHERENT NE POURRA COMMENCER LES COURS QUE SI SON DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET ET REMIS A LA PERSONNE RESPONSABLE DES INSCRIPTIONS

LA COTISATION:

En espèces: Un reçu vous sera fourni attestant le règlement.

Par chèque :

en 1 seul fois (date d'encaissement : après le premier cours de septembre)

facilité de paiement en 3 chèques à remettre le jour de l'inscription

date d'encaissement : septembre , octobre , novembre.

L'inscription est à l'année et non remboursable

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

Une fiche de renseignements dûment remplie.

Le tableau de paiement dûment rempli et le règlement signé

Le certificat médical valable 2 ans

1 photo d'identité pour les nouveaux (A coller sur la fiche de renseignement)

2. MATERIEL

Le matériel appartient à l'Ecole de Cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

A chaque cours, **UNE TENUE DE SPORT ET DES CHAUSSONS SONT OBLIGATOIRES** (de gymnastique à **semelle souple**).**et cheveux attachés .**

3. ORGANISATION DES COURS

Les horaires des cours sont à respecter, il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début du cours.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la salle

En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté.

Les enfants risquent alors de se retrouver seuls.

Les parents n'assisteront pas aux cours. Ils quitteront la salle dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin.

D'une façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle, à l'exception des membres du bureau.

Chaque adhérent assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura payé la cotisation.

DIVERS

Certains cours pourront être annulés ou déplacés en raison de l'emploi du temps professionnel des animateurs(trices).

Régulièrement, des informations concernant le fonctionnement de l'école seront annoncés sur le groupe WhatsApp n'oubliez pas de les consulter.

5. COSTUMES

le costume sera à la charge des parents. (Une commande ou fabrication groupée sera possible).
Les enfants garderont leur costumes.

6. CONCLUSION

Les animateurs (trices) et les membres du bureau veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'Ecole de Cirque

signature obligatoire précédée de la mention lu et approuvé

nom :

signature: